



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
23 octobre 2003
Français
Original: anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 14 octobre, à 10 heures

Président : M. Londoño (Colombie)

Sommaire

Point 105 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

Point 106 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)

Point 107 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)

Point 108 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (*suite*)*

Point 109 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*)*

* Points de l'ordre du jour que la Commission a décidé d'examiner ensemble.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence de M. Belinga-Eboutou (Cameroun), Mme Londoño (Colombie), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 105 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite)

Projet de résolution A/C.3/58/L.9 intitulé « Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale »

1. **Mme Leyton** (Chili), présentant le projet de résolution au nom des auteurs, dit qu'il a pour but d'encourager les États à s'acquitter des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social, tels qu'énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague. Il est fondé sur les recommandations figurant dans le rapport correspondant du Secrétaire général (A/58/172).

2. Les pays suivants ont exprimé leur désir d'être comptés parmi les auteurs du projet de résolution : Afrique du Sud, Bangladesh, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Éthiopie, Guatemala, Kenya, Philippines, Qatar, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Sierra Leone.

Point 106 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite)

Projet de résolution A/C.3/58/L.7 intitulé « Rôle des coopératives dans le développement social »

3. **M. Gansukh** (Mongolie), présentant le projet de résolution au nom des auteurs, dit qu'il comprend deux éléments nouveaux. Le paragraphe 2 appelle l'attention des États Membres sur les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général, qui visent à créer les conditions propices au développement des coopératives; et le paragraphe 9 prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixantième session, un rapport sur l'application de la présente résolution, qui devra être principalement axé sur le rôle des coopératives dans l'élimination de la pauvreté.

4. Une modification mineure a été apportée au texte. Le Canada a proposé que les mots « et en appliquant » soient ajoutés après le mot « en favorisant » à l'alinéa c) du paragraphe 5.

5. Les pays suivants ont exprimé leur désir d'être comptés parmi les auteurs du projet de résolution : Bénin, Côte d'Ivoire, Inde, Myanmar, Nigéria, Panama, Sénégal, Sierra Leone et Soudan.

Projet de résolution A/C.3/58/L.8 intitulé « Mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : vers une société pour tous au XXIe siècle »

6. **Mme García** (Philippines), présentant le projet de résolution au nom des auteurs, dit qu'il représente une amélioration par rapport aux autres résolutions en incorporant les points forts des résolutions et des réunions des Nations Unies tout en soulignant que la question de l'accessibilité doit encore être réglée.

7. Plusieurs révisions ont été apportées au document. Le septième alinéa du préambule doit être supprimé; le membre de phrase « y compris au niveau communautaire » doit être supprimé du treizième alinéa du préambule; et le dix-septième alinéa du préambule doit se lire comme suit : « Reconnaissant la nécessité d'améliorer la qualité de la vie des personnes handicapées dans le monde entier, en améliorant la sensibilisation aux questions relatives aux incapacités et le respect de la pleine jouissance de tous les droits de l'homme par les personnes handicapées ».

8. Les pays suivants ont exprimé le désir d'être comptés parmi les auteurs du projet de résolution : Argentine, Burkina Faso, Éthiopie, Sierra Leone et Venezuela.

Projet de résolution A/C.3/58/L.11 intitulé « Politiques et programmes mobilisant les jeunes »

9. **Mme Faye** (Sénégal), présentant le projet de résolution au nom des auteurs, dit qu'il réaffirme les 10 domaines prioritaires identifiés dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

10. Les pays suivants ont exprimé le désir d'être comptés parmi les auteurs du projet de résolution : Afrique du Sud, Argentine, Belgique, Bénin, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Congo, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Guatemala,

Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Madagascar, Mali, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Slovénie, Suède, Turquie, Ukraine et Venezuela.

Point 107 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (suite)

Projet de résolution A/C.3/58/L.10 intitulé « Suite donnée à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement »

11. **M. Kadiri** (Maroc) présente le projet de résolution au nom des auteurs et dit qu'il espère que les consultations informelles en cours sur le texte déboucheront sur un consensus.

Point 108 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (suite) (A/58/3, A/58/87-E/2003/82, A/58/125, A/58131-S/2003/703, A/58/165, 222 et 223; A/C.3/58/L.3, L.4, L.5 et L.6)

Point 109 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (suite) (A/58/3, A/58/124, A/58/131-S/2003/703 et A/58/253)

12. **M. Barriga** (Liechtenstein) dit que l'année passée a été une année dynamique pour les travaux des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Le Gouvernement du Liechtenstein se prépare à ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, récemment adoptée et il étudie attentivement la Convention des Nations Unies contre la corruption proposée, les questions dont elle traite revêtant un intérêt pour le secteur financier du pays.

13. Il se félicite de la réforme de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, particulièrement du renforcement du Service de la prévention du terrorisme et des relations plus étroites créées entre l'Office et le Comité contre le terrorisme dans le domaine crucial de l'assistance technique. Une telle assistance ne devrait pas être limitée à une aide aux travaux préparatoires pour la ratification d'instruments internationaux et la rédaction de lois, mais doit être étayée par une action concrète, telle que celle prise par son propre gouvernement pour protéger le secteur financier contre les activités criminelles de toutes sortes. Le Gouvernement du

Liechtenstein s'est engagé à renforcer sa coopération avec l'Office, particulièrement grâce à la fourniture de conseils d'experts en matière de lutte contre le financement du terrorisme et à l'appui à des programmes d'assistance spécifiques, notamment un programme visant à renforcer la prévention du crime en Europe centrale et de l'Est. Il accueille avec satisfaction les résultats de la douzième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et le choix des thèmes pour le onzième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale, tels que la criminalité transnationale organisée, la corruption et la criminalité financière.

14. En ce qui concerne le contrôle des drogues, il est clair que la coopération internationale doit être renforcée, non seulement pour réduire l'offre de drogues illicites mais également pour réduire la demande. Le Gouvernement du Liechtenstein s'efforce activement de réduire la demande tant des drogues licites qu'illicites, pensant que l'on ne pourra éviter la criminalisation et la marginalisation des utilisateurs de drogues que s'il existe des structures sociales et si les unités familiales fonctionnent efficacement dans une atmosphère de tolérance et de respect mutuel. Toutefois, une telle action au niveau national doit être complétée par une coopération internationale.

15. **M. Mercado** (Philippines) dit que, dans de nombreux pays, la criminalité transnationale nuit aux systèmes politiques et économiques et au tissu social et sera une question décisive pour les décideurs au XXI^e siècle. Il se félicite de l'expansion des activités d'assistance technique entreprises par le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans les domaines préoccupant particulièrement les États Membres, et note que le projet pilote entrepris aux Philippines dans le cadre du Programme global contre la traite des êtres humains qui a été couronné de succès servira sans aucun doute de guide aux efforts que les Philippines déploieront à l'avenir pour combattre la traite des êtres humains. Toutefois, l'assistance technique ne représente qu'une étape dans la lutte contre la criminalité transnationale : les gouvernements doivent également prendre des mesures législatives et autres. À cet égard, les Philippines ont adopté une nouvelle loi rigoureuse contre la traite des êtres humains et ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses deux protocoles.

16. L'adoption, en 2002, de la Loi générale sur les substances dangereuses, la création du Bureau philippin de répression du trafic de drogues et une initiative présidentielle pour mettre en place une équipe multi-organes chargée d'aider le Bureau à éliminer les syndicats de drogues illicites, mettent en évidence la détermination du Gouvernement philippin de remédier au problème des drogues illicites. Au cours de sa première année de fonctionnement, le Bureau a saisi de larges quantités de drogues et le nombre de trafiquants arrêtés a augmenté de manière significative; on s'attend à ce qu'il obtienne encore de meilleurs résultats en coopération avec l'Équipe spéciale. Néanmoins, le succès d'une campagne contre la criminalité transnationale dépend des efforts coordonnés et complémentaires déployés par les États Membres et la communauté internationale.

17. **Mme Otiti** (Ouganda) dit que le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime a, dans sa déclaration liminaire, mis en évidence l'urgence que revêt la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité et que l'appel lancé par le Secrétaire général pour renforcer, entre autres, l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants n'aurait pas pu être lancé à un meilleur moment. L'adoption de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée montre clairement que la communauté internationale doit oeuvrer conjointement si elle veut résoudre ces problèmes.

18. Le terrorisme a causé des souffrances indicibles en Afrique de l'Est, comme dans de nombreuses autres parties du monde. La Communauté de l'Afrique de l'Est a donc pris un certain nombre de mesures pour combattre la criminalité, notamment le trafic de drogues et oeuvrera de concert avec les Nations Unies en vue de renforcer l'ensemble des activités internationales de lutte contre la criminalité. Mme Otiti prie la communauté internationale d'aider l'Ouganda à mettre fin au règne de terreur des groupes terroristes dans de nombreuses parties du monde.

19. Le Gouvernement ougandais lutte contre la criminalité et la corruption au moyen d'une bonne gouvernance et de politiques de décentralisation, mais fait encore face à des obstacles importants et a besoin d'aide pour les surmonter. Des mesures doivent être prises pour éliminer la pauvreté et atténuer le problème de la dette; les pays les moins avancés ont besoin d'une

assistance pour leur permettre de participer aux réunions préparatoires précédant la rédaction d'instruments juridiques internationaux; le personnel des pays en développement requiert une formation en matière de répression et de détection et le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale doit élargir ses activités d'assistance technique pour couvrir plus de pays. De l'avis de Mme Otiti, la criminalité n'est pas seulement une violation des droits de l'homme, mais elle est également un obstacle à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire: les maillons de la chaîne qui relie la criminalité aux niveaux national, régional et international doivent être rompus.

20. **M. Cumberbatch Miguén** (Cuba) dit que la criminalité organisée internationale a atteint de telles proportions qu'aucun pays ne peut y faire face à lui seul. Les criminels internationaux ont tiré pleinement avantage des nouvelles technologies de l'information, des améliorations dans les transports, de la libéralisation des marchés financiers et d'autres facteurs pour accroître la traite des femmes et des fillettes aux fins d'exploitation sexuelle et la contrebande d'armes et de drogues. Parallèlement, le blanchiment de l'argent et le terrorisme continuent de prospérer. La coopération internationale fournie à l'appui des efforts nationaux déployés pour combattre de tels délits doit être fondée sur une observation rigoureuse du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies.

21. À cet égard, le représentant de Cuba se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la conclusion des négociations sur le projet de Convention des Nations Unies contre la corruption, qui tient compte des différences nationales et qui devrait compléter, et non supplanter les mesures nationales. L'un des principaux avantages de cette dernière est qu'elle reconnaît que la corruption n'est pas seulement un problème sévissant au sein des gouvernements mais qu'elle affecte également le secteur privé et les activités politiques telles que le financement des campagnes électorales. Les récents scandales dans des entreprises de pays développés ont montré l'importance que revêt la lutte contre la corruption pour l'économie d'un pays. En fait, ces dernières années, les problèmes les plus graves impliquant la corruption ont eu lieu dans des banques de pays développés qui, en tirant avantage de l'argent déposé

chez elles, se sont en fait rendues complices de la corruption dans le monde en développement.

22. Bien que la rédaction d'instruments internationaux soit une étape nécessaire dans la lutte contre la criminalité organisée, aucun pays n'a le droit d'imposer sa volonté ou ses vues à d'autres pays au cours des négociations sur les projets. Il est inacceptable que les États-Unis accusent Cuba de ne pas s'efforcer de mettre fin au trafic des êtres humains alors qu'ils laissent des dizaines de milliers de femmes et d'enfants traverser leurs frontières pour être exploités de la manière la plus ignoble possible, alors qu'ils ont eux-mêmes des millions d'immigrants illégaux vivant dans des conditions désastreuses et alors, en outre, qu'ils appliquent la loi discriminatoire d'ajustement cubain aux Cubains qui entrent aux États-Unis illégalement, encourageant ainsi les Cubains à risquer leurs vies en quittant le pays. De plus, le Gouvernement américain a refusé trois accords proposés par Cuba en ce qui concerne la lutte contre la traite des êtres humains, la coopération en vue de combattre le terrorisme et le trafic de drogues.

23. Néanmoins, et malgré les problèmes économiques résultant de l'embargo commercial qui lui est imposé, Cuba – où la corruption n'existe pratiquement pas – a obtenu de bons résultats dans sa lutte contre les délits que sont le blanchiment de l'argent, la piraterie de l'information ou des technologies, le trafic d'armes, le trafic de drogues et les autres formes de criminalité organisée, grâce à son attachement au service public dans le vrai sens du terme, c'est-à-dire gouverner avec intégrité, efficacité, transparence et responsabilité. L'appartenance prochaine de Cuba à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale lui offrira une possibilité de prouver sa volonté politique de contribuer aux efforts déployés par la communauté internationale pour éliminer la criminalité organisée.

24. **Mme Tomar** (Inde) se félicite des mesures prises pour réorganiser l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime. Les travaux de son service de prévention du terrorisme sont particulièrement importants et des ressources budgétaires supplémentaires devraient lui être allouées immédiatement pour renforcer sa capacité. Le terrorisme ne peut jamais être justifié pour quelque raison que ce soit et le Gouvernement indien a constamment appuyé les efforts déployés pour le combattre. De tels efforts doivent être concertés et continus et doivent être déployés par tous les États qui

parrainent ou appuient le terrorisme ou donnent asile aux terroristes. Les mesures prises par le Gouvernement indien pour prévenir et combattre le terrorisme comprennent des accords bilatéraux et régionaux, mais le terrorisme est un phénomène mondial auquel il faut s'attaquer au niveau mondial. L'étroite relation entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues illicites, le blanchiment de l'argent et la circulation illégale d'armes doit être examinée avec attention; pour cette raison, la représentante de l'Inde se félicite de l'introduction par l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime du Programme mondial de lutte contre le terrorisme. Vu qu'il est nécessaire de renforcer la coopération internationale, elle se félicite également de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, que l'Inde a déjà ratifiée, et de la conclusion heureuse des négociations sur le projet de Convention des Nations Unies contre la corruption. Les accords bilatéraux auxquels l'Inde est devenue partie afin de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée sont appuyés par une solide législation interne, y compris la Loi sur le blanchiment de l'argent de 2002.

25. En ce qui concerne les stupéfiants, l'Inde souscrit pleinement à la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire et a pris d'importantes mesures pour atteindre les objectifs fixés par la Déclaration. Toutefois, les efforts déployés au niveau national ne peuvent pas remédier entièrement au problème de la drogue : une coopération internationale, y compris des traités couvrant l'extradition, l'assistance juridique mutuelle et la coopération dans le domaine de la répression et de la détection, sont essentiels si l'on veut éliminer le trafic de drogues, la criminalité organisée et le terrorisme.

26. **M. Popkov** (Biélorus) dit que sa délégation est profondément préoccupée par la prolifération de la criminalité transnationale organisée, qui nécessite une action immédiate de la part de la communauté internationale et une plus large coopération technique entre les États. La reconnaissance mondiale des normes des Nations Unies pertinentes est également d'autant plus importante. Le Biélorus, pour sa part, a déposé ses instruments de ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et deux de ses protocoles. Le pays n'est pas

seulement sujet aux migrations illicites et au trafic des êtres humains, en particulier des femmes, mais il est également un pays de transit des drogues, notamment d'importantes quantités d'héroïne destinées aux pays de l'Europe de l'Ouest. Dans le domaine de la prévention du crime, des mesures appropriées ont été adoptées par les organes chargés du respect des lois et la base juridique nécessaire a été mise en place au niveau national. Cependant, une plus grande coopération est nécessaire aux niveaux bilatéral, régional, sous-régional et international. L'augmentation notable de la consommation interne de drogues a également exacerbé la propagation du VIH/sida, et l'abus de substances psychotropes de type amphétamines est également en hausse. Le gouvernement exécute actuellement un programme de mesures complètes, couvrant la période 2001-2005, afin de lutter contre l'abus et le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes.

27. **M. Vixay** (République démocratique populaire lao) dit que, cinq ans après l'adoption de la Déclaration politique et de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues quelques progrès satisfaisants ont été enregistrés. Toutefois, la principale préoccupation demeure la réduction de la demande, du fait des difficultés rencontrées dans l'application du Plan d'action connexe dues à une assistance technique inadéquate et, plus particulièrement, aux contraintes financières. Une plus grande assistance technique et financière et des efforts concertés par tous les États sont devenus essentiels face à la mondialisation du trafic de drogues.

28. En ce qui concerne la suite donnée au Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution, la République démocratique populaire lao respecte le calendrier prévu pour l'élimination de la culture du pavot d'ici 2006. La Commission nationale pour la supervision du contrôle des drogues a adopté un certain nombre de mesures pour réduire la demande et la culture du pavot et applique les lois et les réglementations prévues contre les trafiquants de drogues, comme le confirme la référence faite par le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime aux résultats extraordinaires obtenus dans le Triangle d'Or et la reconnaissance par le Secrétaire général que la

culture du pavot a été réduite d'environ un cinquième par rapport aux années précédentes. L'enquête nationale sur l'opium menée en 2003 montre que la surface utilisée pour la culture du pavot a été réduite de moitié et que les objectifs fixés pour 2005 pourront être atteints grâce à la ferme détermination du gouvernement de mettre fin à la culture et à la dépendance de l'opium-pavot, à condition que l'assistance technique et financière nécessaire soit fournie.

29. Malgré ces succès, la République démocratique populaire lao demeure un pays de transit, particulièrement pour les stimulants du type amphétamine dont l'abus est en hausse. Un programme de réduction de la demande de drogues a été élaboré et il met l'accent sur l'éducation préventive, le traitement et la réhabilitation et le respect des lois, afin de lutter contre le problème de la dépendance croissante des jeunes aux méthamphétamines, qui s'est propagé des zones urbaines aux provinces produisant et consommant traditionnellement de l'opium. Il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne le cadre juridique du contrôle des drogues. Le pays améliore sa législation afin de remplir les conditions qui lui permettront d'accéder à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Cependant, le processus a été entravé par l'accumulation de lois et réglementations nécessaires dans l'immédiat pour le développement socio-économique et qui attendent d'être promulguées par l'Assemblée nationale.

30. **M. Ahmed Memon** (Pakistan), tout en reconnaissant que se sont les États qui ont la responsabilité primordiale de prévenir et de combattre la criminalité, dit que, du fait que la criminalité organisée exploite les progrès de la technologie des communications et que les contrôles des frontières sont relâchés, il devient de plus en plus difficile pour les États de lutter contre une telle activité, qui bien qu'elle se passe en dehors de leurs frontières, les affecte négativement. À cet égard, les Nations Unies ont un rôle central à jouer. Une adhésion universelle et une application scrupuleuse de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles ainsi que des trois conventions relatives au contrôle des drogues demeurent essentielles si l'on veut vaincre la double menace des drogues et de la criminalité.

31. La délégation pakistanaise accueille avec satisfaction la gamme d'activités réalisées par l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime pour lutter contre le blanchiment de l'argent, la corruption et la traite des êtres humains, et elle félicite le Service de prévention du terrorisme qui offre une assistance aux États Membres en vue de les aider à ratifier les 12 instruments internationaux pertinents, mais qui ne suit par leur application, ce qui est la responsabilité exclusive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, raison pour laquelle il serait contre-productif de tenter de proliférer les activités anti-terroristes au sein d'autres organes des Nations Unies.

32. Afin de remédier à l'entrave au fonctionnement indépendant de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime causée par la prépondérance qu'ont les principaux donateurs à faire des contributions à certains projets spécifiques et pour lui permettre de remplir son mandat, il faut accroître la part du budget ordinaire allouée à l'Office et prier les donateurs de contribuer plus aux fonds à usage non spécifique plutôt que de dicter les opérations de l'Office afin d'accommoder leurs priorités ou leurs considérations politiques. En outre, la lutte contre le blanchiment de l'argent et contre l'économie criminelle formant une importante partie des stratégies de lutte contre la criminalité organisée, il faudrait examiner s'il serait souhaitable d'élaborer un instrument unique contre le blanchiment de l'argent négocié sous les auspices des Nations Unies et mettant l'accent sur les immunités offertes à l'argent mal gagné sous forme d'entités offshore et de secret bancaire, qui entravent les procédures d'enquête et de confiscation.

33. Le représentant du Pakistan se félicite de la finalisation du projet de Convention contre la corruption, le premier instrument de ce genre qui prévoit le recouvrement, par les pays d'origine, des avoirs dérivés de la corruption, mettant l'accent également sur les aspects de la prévention et de la répression de la lutte contre la corruption. Le Gouvernement pakistanais a créé un Bureau national de contrôle et a réduit la corruption et recouvré quelque 3 milliards de dollars.

34. La volonté politique au niveau national et les efforts collectif internationaux renforceraient les résultats déjà obtenus dans la lutte contre les drogues. Le Pakistan est depuis plusieurs années un pays exempt de cultures de pavot grâce à une combinaison de

répression et d'initiatives de substitution, prouvant ainsi que la volonté politique, jointe à des politiques saines et des structures de mise en oeuvre appropriées, sont une condition préalable au succès. En tant que point géographiquement idéal pour la contrebande d'opium, le Pakistan a renforcé sa capacité de répression et de détection et a saisi, en 2002, 100 000 kg de stupéfiants illicites, et dans les six premiers mois de 2003, 33 000 kg, ce qui montre clairement les risques auquel il est exposé en matière de drogues. Toutefois, des nouvelles formes et tendances qui se font jour nécessitent que des mesures soient prises immédiatement, et une attention particulière doit être accordée à la vague croissante de production illicite et d'utilisation et trafic de drogues synthétiques et de leurs précurseurs, bien que les politiques indulgentes de certaines régions nuisent aux stratégies de réduction de la demande.

35. Une stratégie durable nationale et internationale à plusieurs volets doit être la pierre angulaire de la lutte contre les drogues et elle exige un examen des menaces connexes, telles que le terrorisme, le blanchiment de l'argent et les crimes violents. À cette fin, le Pakistan demeure déterminé à former des partenariats internationaux efficaces.

36. **M. Stamate** (Roumanie) dit que le trafic de drogues et d'êtres humains non seulement affecte de nombreuses vies, mais, de par ses liens avec le terrorisme et d'autres activités criminelles transnationales, représente une menace à la sécurité et à la stabilité nationales et régionales. On pourrait s'attaquer au trafic de drogues grâce à des initiatives nationales, régionales et internationales coordonnées. Comme il est souligné dans la déclaration prononcée par la présidence italienne du Conseil de l'Union européenne, l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime doit recevoir les fonds appropriés pour lui permettre de préserver son rôle central dans la coordination mondiale des activités de lutte contre les stupéfiants. Vu le danger potentiel que représentent le trafic et l'abus de drogues pour les pays de l'Europe centrale et de l'Est en transition, la Roumanie a adopté une législation et créé des institutions pour prévenir et contenir leurs activités.

37. Sur la base de la stratégie nationale antidrogue de 2003-2004 et avec l'aide généreuse de l'Union européenne, le Gouvernement roumain a récemment créé, sous la supervision du Ministère de

l'administration des affaires intérieures, l'Organe national antidrogue, organe spécialisé chargé de coordonner les activités des organes officiels de lutte contre les drogues et de suivre leur coopération avec des institutions semblables à l'étranger. La première priorité de la stratégie est de réduire la demande en prévenant la corruption, mais également grâce à une assistance médicale et psychologique, la réadaptation et la réintégration sociale des victimes. Le deuxième objectif est de réduire l'offre de 30 % d'ici 2005, en renforçant la répression et la coopération internationale.

38. Le Gouvernement roumain a entrepris la formation d'agents de police chargés de la lutte contre les stupéfiants et a créé un large réseau de centres locaux pour la prévention de la consommation de drogues et les conseils aux victimes. La société civile s'est également révélée être un acteur important en matière de sensibilisation aux conséquences très dangereuses de l'abus des drogues par les jeunes. Le Parlement a rapidement consolidé la législation en matière de drogues en ratifiant toutes les conventions internationales de contrôle des drogues et en accroissant les peines pour les délits reliés aux drogues, et de nouvelles institutions ont été incorporées dans la législation roumaine afin d'extirper les réseaux de trafic.

39. Le gouvernement est conscient que les efforts qu'il déploie pour maîtriser la traite d'êtres humains ne seront pas couronnés de succès à moins que la communauté internationale n'engage les ressources matérielles, humaines et financières nécessaires à la mise en oeuvre des politiques intégrées et encourage des approches communes avec les partenaires régionaux. Les pays d'origine, de transit et de destination doivent tous être tenus responsables de cette forme moderne d'esclavage. Ceux qui créent les victimes et ceux qui profitent de leurs souffrances et de leur humiliation doivent être sévèrement punis; les gouvernements qui ne le font pas sont complices de cet horrible crime. Pour cette raison, la Roumanie a adopté une attitude préventive contre la traite des êtres humains, particulièrement la traite de femmes, en élaborant des projets conjoints avec ses voisins.

40. Grâce à une répression renforcée, les arrestations et les poursuites relatives à la traite des êtres humains se sont accrues au cours des dernières années, un accent spécial étant mis sur la coopération régionale par l'intermédiaire du centre régional pour la lutte contre

la criminalité transfrontière situé à Bucarest et de la coopération bilatérale en vue de l'élaboration d'initiatives communes. Des séminaires de formation ont été entrepris dans l'ensemble du pays, et des inspecteurs, des conseillers et des enseignants dans le domaine des sciences sociales et de l'éducation ont été formés dans le cadre d'un programme de coopération entre le Ministère de l'éducation et de la recherche et l'Organisation internationale pour les migrations. Des campagnes de sensibilisation à la traite ont été lancées dans les écoles, l'étude de ce phénomène est obligatoire dans les collèges théologiques et l'Église orthodoxe roumaine a diffusé des informations dans toutes les communautés locales.

41. De nouveaux abris seront créés dans un proche avenir et un manuel sera bientôt publié en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement. En 2004, l'accent sera mis sur la corruption dans les organes chargés de la répression, de même que sur des poursuites judiciaires intensifiées des trafiquants et la saisie et confiscation des avoirs, qui seront utilisés au profit des victimes de la traite. Des programmes conjoints de formation à l'intention des officiers de police et des magistrats se poursuivront également en vue d'améliorer les enquêtes et les poursuites, et des mesures de prévention et d'intégration sociale seront adoptées en faveur des victimes. Une ligne téléphonique spéciale gratuite de conseils et d'assistance pour les victimes potentielles ou actuelles sera également mise en place.

42. **Mme Pham Thi Kim Anh** (Viet Nam) dit que les rapports pertinents du Secrétaire général fournissent un tableau clair des principales activités réalisées ces dernières années par le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi qu'un aperçu des progrès accomplis dans le monde en ce qui concerne la suite donnée à la Déclaration politique. La délégation vietnamienne remercie également le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime de son exposé clair et riche en informations et de son rapport.

43. Elle salue l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la conclusion heureuse des négociations sur le projet de Convention contre la corruption, qui montrent la détermination de la communauté internationale de lutter contre de tels crimes, suggérant un nouveau cadre pour la coopération internationale. Il

est néanmoins troublant qu'avec l'évolution de la portée des crimes traditionnels, de nouvelles formes de comportement criminel se sont jour, telles que la traite des êtres humains, un fléau qui nécessite une coopération régionale et internationale intensive. À cet égard, le Viet Nam reçoit une assistance technique de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, y compris un projet visant à renforcer les mécanismes existants contre cette traite en accroissant la capacité d'enquête et de poursuites, de coordination entre les responsables de la lutte contre la criminalité et la magistrature et une formation du personnel.

44. Le problème de la drogue, qui pose un important défi à l'humanité, entrave également les efforts déployés pour combattre la pauvreté et encourager la croissance économique et le bien-être. En conséquence, la réduction assez considérable des cultures d'opium et de coca en Asie et dans les pays andins prouve la détermination des pays du monde entier, y compris du Viet Nam, de donner suite au Plan d'action sur la coopération internationale dans le domaine de l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et des activités de substitution. Ayant dramatiquement réduit la culture illicite à des niveaux très bas en 2002, le Viet Nam a continué d'accomplir des progrès en vue de son élimination, parallèlement à des programmes socioéconomiques pour aider les résidents à améliorer leur niveau de vie et ainsi prévenir le retour des cultures illicites.

45. Le Viet Nam a également intensifié sa coopération internationale : au début de 2003, il a reçu une mission du Conseil international de contrôle des stupéfiants; un projet d'accord avec l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime visant à réduire le trafic de drogues a été soumis au gouvernement pour approbation; et en septembre, il a accueilli la conférence sous-régionale annuelle des ministres sur la coopération en matière de lutte contre les drogues. Bien que la réduction de l'offre soit essentielle, la réduction de la demande joue un rôle également important et requiert des efforts nationaux à long terme en vue de modifier les attitudes et les types de comportement, grâce à des mesures intégrées résolues et une sérieuse coopération internationale.

46. **M. Solorzano Arce** (Nicaragua) dit que la corruption sape les fondations de la démocratie et constitue une violation du droit au développement

social. Le Nicaragua s'efforce de punir ceux qui participent à des actes de corruption et de recouvrer les fonds publics qui ont été détournés, tout en coopérant avec les autres pays de la région dans leur lutte contre ce fléau. La communauté internationale doit faire de la lutte contre le terrorisme et la corruptions une priorité continue. La délégation nicaraguayenne se félicite donc de la conclusion des négociations sur le projet de Convention contre la corruption qui fournira un point de référence important pour la coopération internationale en matière d'assistance juridique mutuelle, de lutte contre le blanchiment de l'argent et de recouvrement des avoirs.

47. Le Gouvernement nicaraguayen maintient une politique de « tolérance zéro » envers la corruption. Il considère que la protection des droits de l'homme inclut la réappropriation par le peuple des avoirs détournés par la corruption et il pense également que la rénovation morale de la société nicaraguayenne assurerait que les générations futures contrôlent sa direction politique, économique et sociale. Le développement social n'est pas possible sans moralité et transparence et il est essentiel d'insuffler à la jeunesse du pays un sens de l'honnêteté.

48. En ce qui concerne l'abus et le trafic de drogues, ces activités nuisent à la capacité d'un petit pays comme le Nicaragua d'affronter les groupes criminels transnationaux qui ont un large pouvoir économique et des méthodes sophistiquées à leur disposition. Du fait de sa situation entre les principaux producteurs et consommateurs de drogues illicites, les trafiquants sont tentés de faire de l'Amérique centrale une zone stratégique de transit et de stockage de leurs marchandises. Le Nicaragua a remédié à la situation en élaborant un plan national d'action et s'efforcera d'atteindre l'objectif d'un monde exempt de drogues.

49. **Mme Taracena-Secaira** (Guatemala) dit que la délégation guatémaltèque s'associe à la déclaration faite par le Pérou au nom du Groupe de Rio. En tant que pays de transit pour le trafic de drogues, le Guatemala a vu sa jeune démocratie compromise et sa capacité d'atteindre ses objectifs de développement affectés. En conséquence, outre qu'il a adopté une législation interne, il a ratifié un certain nombre de traités internationaux dans ce domaine.

50. Le Guatemala a progressé dans sa lutte contre le blanchiment de l'argent et a rempli 22 des 25 critères fixés par le Groupe d'action financière. Lorsqu'il aura

rempli les trois critères restants qui sont en cours de mise en oeuvre, il sera radié de la liste « des pays et territoires qui ne coopèrent pas ». Le Congrès a entamé le processus d'adoption d'une législation en vue de se conformer à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. En juillet 2003, le Guatemala est officiellement devenu membre des Services de renseignements financiers du Groupe Egmont, ce qui représente un important pas en avant vers la coopération internationale. Il s'efforce également de coordonner les activités de la Police nationale civile, du Bureau du Procureur général et de la magistrature. Ces efforts ont conduit à des enquêtes qui se sont traduites par l'arrestation de près de 100 trafiquants de drogues suspectés et la saisie de larges volumes de cocaïne et de revenus illégaux.

51. Malgré ces progrès, le Gouvernement guatémaltèque est préoccupé par la croissance de la violence et par le pouvoir économique des trafiquants de drogues et leurs liens avec la criminalité internationale organisée. Afin de créer un monde meilleur, il est déterminé à lutter contre la consommation, la production et le stockage des stupéfiants et des substances psychotropes et contre leur trafic.

52. **M. Saranga** (Mozambique) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par la Zambie au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Pour relever le défi posé par la relation de plus en plus complexe des drogues et de la criminalité, de nouvelles mesures doivent être adoptées et des politiques générales doivent être mises en oeuvre au niveau mondial. Le Gouvernement mozambicain a prouvé sa volonté de faire face à ce défi en accédant à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses protocoles. Il a également participé activement aux négociations sur le projet de Convention contre la corruption qui représente un point de repère important dans les efforts visant à créer une réponse mondiale à la criminalité internationale organisée et à la corruption.

53. La volonté politique dont il a été fait preuve au niveau international s'est traduite par des mesures internes visant à combattre la corruption et à renforcer la coopération régionale contre la criminalité organisée. Une récente réunion de chefs de police de la région d'Afrique australe a recommandé que les États de la région renforcent leur coopération et les a priés

d'harmoniser leurs méthodes de travail en matière de lutte contre la criminalité transfrontière.

54. **Évêque Migliore** (Observateur du Saint-Siège) dit que sa délégation a noté avec une préoccupation particulière les liens entre le commerce de drogues illicites et d'autres tragédies humaines telles que la traite d'être humains, la prolifération des armes légères, la criminalité organisée et le terrorisme. En tant que points faciles de trafic ou qu'agriculteurs fournissant des cultures bon marché, les pays en développement et les populations affligées par la pauvreté sont particulièrement vulnérables aux effets de retombée du commerce de drogues. La délégation du Saint-Siège se félicite donc des projets de développement qui offrent aux agriculteurs des cultures viables de substitution à la culture de drogues. Le problème de la culture et du trafic de drogues est relié aux questions du développement humain durable tel que le perçoivent les Objectifs de développement du Millénaire.

55. La tendance alarmante à la hausse dans la production et l'abus des drogues synthétiques et des stimulants de type amphétamines, particulièrement chez les jeunes, doit être inversée, en particulier du fait que leurs effets permanents sur la santé, y compris une déficience des fonctions du cerveau, ne sont pas pleinement compris. La délégation du Saint-Siège est également d'accord avec le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime quant à l'importance que revêtent les mesures visant à réduire la demande fondées sur une approche équilibrée et intégrée.

56. La famille joue un rôle important dans la prévention de l'abus des drogues et les effets d'un tel abus sur la structure familiale affaiblissent le tissu social et pourraient éventuellement déstabiliser une société. La famille est le premier environnement où un enfant acquiert ses habitudes et son comportement, et la participation des parents aux activités journalières des enfants contribue à un comportement social sain. Le simple fait pour les parents de partager un repas régulièrement avec les enfants s'est révélé être efficace pour réduire la probabilité de leur expérimentation de drogues. En préparation du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004, la délégation du Saint-Siège encourage l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime à oeuvrer en étroite coopération avec la Division des politiques sociales du

Département des affaires économiques et sociales afin de partager leurs expériences et leurs résultats qui pourraient renforcer le rôle central de la famille en matière de prévention de l'abus des drogues.

La séance est levée à 12 h 35.